

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre.
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1		NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		MANDATAIRE JUDICIAIRE		
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents		Code activité pour les praticiens médicaux		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		d'après les règles «créances-dettes» AL		
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe		Non assujetti à la TVA AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM <input checked="" type="checkbox"/>		Année d'adhésion AN		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA				
2						
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	392 317	100,12 %	
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB			
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés _____) ③	AC	463	0,12 %	
	4	Montant net des recettes	AD	391 854	100,00 %	
	5	Produits financiers ④	AE	5		
	6	Gains divers ⑤	AF	14 194	3,62 %	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	406 054	103,62 %	
3						
D É P E N S E S	8	Achats ⑥	BA	1 192	0,30 %	
	9	Frais de personnel {	BB	59 611	15,21 %	
	10		BC	53 545	13,66 %	
	11	Impôts et taxes ⑧ {	BD			
	12		JY	1 837	0,47 %	
	13		BS	4 689	1,20 %	
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible	BV	6 875	1,75 %	
	15	Loyer et charges locatives	BF	18 639	4,76 %	
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW	2 981	0,76 %	
	17	Entretien et réparations	} TOTAL : travaux, fourniture et services extérieurs	BH	26 584	6,78 %
	18	Personnel intérimaire				
	19	Petit outillage ⑩				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité				
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪				
	22	Primes d'assurances	} TOTAL : transport et déplacements	BJ	7 872	2,01 %
23	Frais de véhicules ⑫ (cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)					
24	Autres frais de déplacements (voyages...)			2 949	0,75 %	
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT 30 092 dont facultatives BU 3 124	BK	33 215	8,48 %		
26	Frais de réception, de représentation et de congrès	} TOTAL : frais divers de gestion	BM	21 820	5,57 %	
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone					
28	Frais d'actes et de contentieux					
29	Cotisations syndicales et professionnelles BY 2 063					
30	Autres frais divers de gestion			830	0,21 %	
31	Frais financiers ⑭	BN	675	0,17 %		
32	Pertes diverses ⑮	BP	676	0,17 %		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	240 212	61,30 %		

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB



NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

MANDATAIRE JUDICIAIRE

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

16 Adhérents

4	D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)	CA	165 841	42,32 %		
		35	Plus-values à court terme 16	CB				
		36	Divers à réintégrer 17	CC	1 058	0,27 %		
		37	Bénéfice Sté civile de moyens 18	CD				
		38	TOTAL (lignes 34 à 37)	CE	166 900	42,59 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)	CF				
		40	Frais d'établissement 19	CG				
		41	Dotation aux amortissements 20	CH	4 811	1,23 %		
		42	Moins-values à court terme	CK				
		43	D U	21	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		
					dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	2 335	
					dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		596
					dont exonération médecins « zones défavorisées en offre de soins »	CI		
			dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX				
			dont abondement sur l'épargne salariale	CT				
			dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO				
			dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ				
44	Déficits Sté civile de moyens 18	CM						
45	TOTAL (lignes 39 à 44)	CN	7 683	1,96 %				
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)	CP	159 216	40,63 %				
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)	CR						
5	R É S U L T A T	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	53 297			
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	5 463			
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétro-cédés :	CZ				
6	Contribution économique territoriale 23	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU					
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) 6 et 12 (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.							
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)			
	T		X			12 710		
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →								
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.